

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
tenue à huis clos le mardi 19 mai 2020, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

Sont présents par visioconférence :

MME	Isabelle Giasson	directrice générale et secrétaire-trésorière
MM.	Jean-Yves Bouffard	représentant de Godbout
	Serge Deschênes	représentant de Pointe-aux-Outardes
	Yoland Émond	président et représentant de Chute-aux-Outardes
	Sylvain Girard	représentant suppléant de Baie-Comeau
	Victor Hamel	représentant suppléant de Franquelin
	Joseph Imbeault	représentant de Ragueneau
	Normand Morin	représentant de Pointe-Label

Est présent par téléconférence :

MM.	Étienne Baillargeon	représentant de Baie-Trinité
-----	---------------------	------------------------------

Sont absents :

MM.	Steeve Grenier	représentant de Franquelin
	Yves Montigny	représentant de Baie-Comeau

ORDRE DU JOUR

1.0 Préliminaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2020

2.0 Décisions

Administration

- 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2020-04 de la Régie ainsi que n° 2020-04 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard d'avril 2020
- 2.3 État des revenus et dépenses au 30 avril 2020
- 2.4 Règlement d'emprunt n° 10-01 – Annulation de solde résiduaire
- 2.5 Indexation salariale du personnel cadre
- 2.6 Modification de la résolution 2020-35 – Autorisation appel d'offres public n° 2020-02 – Collecte et transport des matières résiduelles

LET

- 2.7 Adjudication appel d'offres sur invitation n° 2020-02 – Services professionnels pour la rénovation de la balance au Let de Ragueneau

3.0 Informations

- 3.1 Covid-19 – État de la situation

4.0 Correspondance

5.0 Affaires nouvelles

- 5.1 Prochaine rencontre de travail tenue à huis clos – le mardi 16 juin 2020
- 5.2 Prochaine séance ordinaire tenue à huis clos – le mardi 16 juin 2020

6.0 Période de questions

7.0 Fermeture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Yoland Émond, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 11 h. Il précise que cette séance est enregistrée à des fins d'écoute par le public.

Rés. 2020-40

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Jean-Yves Bouffard, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.
Approuvé séance tenante.

Rés. 2020-41

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2020

Attendu que les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire, tenue à huis clos, du 21 avril 2020;

Attendu que les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Serge Deschênes, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos du 21 avril 2020, tel que rédigé et que le président et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

Approuvé séance tenante.

2.0 DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Rés. 2020-42

2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2020-04 de la Régie ainsi que n° 2020-04 du magasin de réemploi Phase 2

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-Lebel, Normand Morin, il est unanimement résolu d'adopter la liste de comptes à payer n° 2020-04 de la Régie d'une somme de **254 878,30 \$** ainsi que n° 2020-04 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de **3 429,65 \$ pour un total de 258 307,95 \$** conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2020-43

2.2 Adoption du compte à payer de la carte MasterCard d'avril 2020

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Jean-Yves Bouffard, il est unanimement résolu d'adopter le compte à payer de la carte MasterCard d'une somme totale de **272,09 \$** pour avril 2020, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2020-44

2.3 État des revenus et dépenses au 30 avril 2020

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Jean-Yves Bouffard, il est unanimement résolu d'adopter l'état des revenus et des dépenses au 30 avril 2020 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Giasson.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2020-45

2.4 Règlement d'emprunt n° 10-01 – Annulation de solde résiduaire

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 10-01 à un coût moindre que celui prévu initialement;

Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 2 902 118 \$;

Attendu que le financement permanent de cette somme a été effectué;

Attendu qu'il existe un solde de 753 096 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 10-01 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Serge Deschênes, il est unanimement résolu :

Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement n° 10-01 soit réduit de 3 655 214 \$ à 2 902 118 \$;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2020-46

2.5 Indexation salariale du personnel cadre

Attendu que l'article 5.4 des conditions normatives du personnel cadre stipule que les conditions salariales des employés seront revues le 1^{er} mai de chaque année;

À la suite de la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Giasson, sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Jean-Yves Bouffard, il est unanimement résolu d'accorder pour 2020 une indexation salariale de 2,25 % au personnel cadre, le tout rétroactif au 1^{er} mai 2020.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2020-47

2.6 Modification de la résolution 2020-35 – Autorisation appel d'offres public n° 2020-02 – Collecte et transport des matières résiduelles

Attendu que le contrat de collecte et transport des matières résiduelles vient à échéance le 30 mars 2021;

Attendu qu'il est nécessaire de procéder à un nouvel appel d'offres pour assurer la desserte des municipalités membres, en y ajoutant le territoire non organisé de la Rivière-aux-Outardes;

Attendu qu'il est souhaité de demander un prix pour cinq (5) ans fermes.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Serge Deschênes, il est unanimement résolu d'accepter la modification de la résolution 2020-35 *Autorisation appel d'offres public n° 2020-02 – Collecte et transport des matières résiduelles* en y incluant le territoire non organisé de la Rivière-aux-Outardes et un prix pour cinq (5) ans fermes.

Approuvé séance tenante.

LET

Rés. 2020-48

2.7 Adjudication appel d'offres sur invitation n° 2020-02 – Services professionnels pour la rénovation de la balance au Let de Ragueneau

Attendu que trois (3) firmes ont été invitées à soumissionner;

Attendu que deux (2) firmes ont déposé une offre;

Attendu que l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 15 mai 2020 à 11 h;

Attendu que les offres reçues ont été analysées.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Joseph Imbeault, il est unanimement résolu d'adjudiquer le contrat de services professionnels pour la rénovation de la balance au Let de Ragueneau à l'entreprise WSP, située au 1135, Le Bourgneuf (Québec) G2K 0M5, pour un montant de 40 499,94 \$, incluant les taxes.

Approuvé séance tenante.

3.0 INFORMATIONS

3.1 Covid-19 – État de la situation

La directrice générale dresse un portrait aux élus de l'état de la situation jusqu'à ce jour. Tous les plateaux de travail de la Régie sont ouverts à la population. Les mesures demandées par la CNESST, en temps de pandémie, ont été instaurées.

4.0 CORRESPONDANCE

5.0 AFFAIRES NOUVELLES

5.1 Prochaine rencontre de travail tenue à huis clos : le mardi 18 août 2020, à 8 h 30.

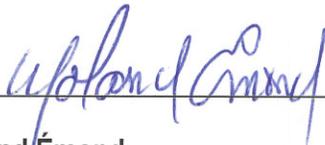
5.2 Prochaine séance ordinaire tenue à huis clos : le mardi 18 août 2020, à 11 h.

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Rés. 2020-49

7.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le représentant de la Municipalité de Pointe-Lebel, Normand Morin, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 20.


Yolande Émond
Président


Isabelle Giasson, directrice générale
et secrétaire-trésorière